

CHALLENGE DE COURSES A PIED DU PAYS DU GIER 2020

La participation au Challenge implique l'acceptation au règlement et l'arbitrage du comité d'organisation du Challenge (représentant de chaque course)

Les 3 courses participant au Challenge sont :

- **Farnay Trail Solidaire dimanche 3 avril 24,5 kms**
- **Trail urbain de Saint-Chamond samedi 7 mai 2022 départ à partir de 19h. 21 kms**
- **Courir pour des pommes dimanche 25 septembre ; 44,5 kms**

Les 3 courses participants au Challenge découverte sont :

- **Farnay Trail Solidaire dimanche 3 avril ; 13,7 kms**
- **Trail urbain de Saint-Chamond samedi 7 mai 2022 départ à partir de 19h ; 10 kms**
- **Courir pour des pommes dimanche 25 septembre ; 21,9 kms**

REGLEMENT

Il suffit d'être classé sur 3 courses minimums pour participer au Challenge pour les hommes, et 3 courses minimums pour les femmes. Pour le Challenge découverte il ne faut pas avoir été récompensé sur l'un des Challenges.

Attribution des points :

Le premier aura autant de points que le nombre d'arrivants et l'attribution des points sera dégressive en fonction du classement.

Exemple : 250 arrivants = 250 points au 1er, 249 au 2ème, etc...les points seront doublés pour les courses ayant moins de 100 arrivants

Récompenses :

Seront récompensés les 10 premières femmes et les 20 premiers hommes pour le challenge Pays du Gier et les 5 premières femmes et les 5 premiers hommes pour le challenge découverte. Les bénéficiaires seront informés personnellement et devront être présents à la remise des prix.